

(P. I.)

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT

à l'Intérieur,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT

du Cantal

SUB-PRÉFECTURE

du Cantal

COMMUNE

de Aurillac

Registre 1859

96° 125

SIGNALEMENT.

Agé de 41 ans
taille d'un mètre

78 centimètres.

cheveux Noirs

front découvert

sourcils Noirs

yeux Gris

nez moyen

bouche moyenne

barbe Noire

menton rond

visage ovale

teint Coloré

SIGNES PARTICULIERS :

Un surnom sur
la joue gauche.

Signature du Porteur :

EMPIRE FRANÇAIS.



Passé-port à l'Intérieur,
valable pour un an.



Nous Naissé en la ville d'Aurillac

Invitons les Autorités civiles et militaires à laisser passer et
librement circuler d'Aurillac département

du Cantal à Coulon département

du Vau, passant par Pair

M. de Salambie (Perrin)

profession d'avocat

natif d'Aurillac département du dit

demeurant à Aurillac

et à lui donner aide et protection en cas de besoin.

Délivré sur sa demande

Fait à Aurillac, le 16 Novembre 1859.



Le Maire
Luchan

Prix du Passe-port: DEUX FRANCS.